

## Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du vendredi 17 avril 2026

Date de la convocation: 10/04/2026

**Membres en  
exercice : 8**

*dix-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BIGAND,*

**Présents : 7**

**Votants: 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques  
VIALLEIX, Monsieur Serge TRAINS, Monsieur Olivier MOREAU,  
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jacques BONHOMME,  
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

**Représentés:** Monsieur Laurent MARTIN représenté par Monsieur  
Jean-Jacques VIALLEIX

**Excusés:**

**Absents:**

secrétaire de séance : Monsieur Serge TRAINS

### Objet: Election du Président - DE\_2026\_015

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-2 ; L5211-6 ;  
L5211-6-1 ; L5211-9 ;

Vu le procès verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

#### DÉCIDE

De proclamer Monsieur Bernard LACOUR, Président du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense  
et le déclare installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Jean-Pierre BIGAND.



Le secrétaire de séance,  
Serge TRAINS.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026  
Date de reception de l'AR: 22/04/2026  
015-251500542-DE\_2026\_015-DE  
A G E D I

Département du CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**Syndicat des Eaux de la Haute-Artense**  
15270CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL

## Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du vendredi 17 avril 2026

Date de la convocation: 10/04/2026

**Membres en  
exercice : 8**

*dix-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

**Présents : 7**

**Votants: 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques  
VIALLEIX, Monsieur Serge TRAINS, Monsieur Olivier MOREAU,  
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jacques BONHOMME,  
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

**Représentés:** Monsieur Laurent MARTIN représenté par Monsieur  
Jean-Jacques VIALLEIX

**Excusés:**

**Absents:**

secrétaire de séance : Monsieur Serge TRAINS

### Objet: Détermination du nombre de vice-présidents et d'autres membres du bureau - DE\_2026\_016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;

L'article L5211-10 du CGCT stipule notamment que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7 ;

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt ;

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les quatrième et cinquième alinéa de l'article L. 5211-12 sont applicables ;

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026  
Date de réception de l'AR: 22/04/2026  
015-251500542-DE\_2026\_016-DE  
A G E D I

Pour mémoire le nombre de vice-présidents sur le mandat précédent était fixé à un et les autres membres du bureau à six. Chaque commune était représentée au sein du bureau syndical.

Monsieur le Président propose de reconduire la même composition du bureau syndical en fixant le nombre de vice-présidents à un, et des autres membres du bureau à six afin que chaque commune soit représentée.

Il est proposé au Conseil de valider le nombre de vice-présidents et la composition du bureau syndical telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le nombre de vice-présidents à un ;
- **Décide** de fixer le nombre des autres membres du bureau à six ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Bernard LACOUR.



Le secrétaire de séance,  
Serge TRAINS.

Département du CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**Syndicat des Eaux de la Haute-Artense**  
15270CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL

## Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du vendredi 17 avril 2026

Date de la convocation: 10/04/2026

**Membres en  
exercice : 8**

*dix-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

**Présents : 7**

**Votants: 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques VIALLEIX, Monsieur Serge TRAINS, Monsieur Olivier MOREAU, Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jacques BONHOMME, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

**Représentés:** Monsieur Laurent MARTIN représenté par Monsieur Jean-Jacques VIALLEIX

**Excusés:**

**Absents:**

secrétaire de séance : Monsieur Serge TRAINS

### Objet: Election du vice-président - DE\_2026\_017

**Le Comité Syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;

Vu la délibération du 17 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau syndical ;

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

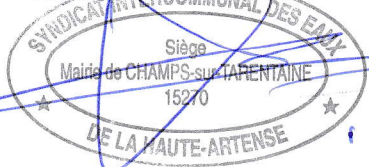
Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

#### DÉCIDE

De proclamer Monsieur Laurent MARTIN, élu vice-président du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense et le déclare installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Bernard LACOUR



Le secrétaire de séance,  
Serge TRAINS.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026  
Date de reception de l'AR: 22/04/2026  
015-251500542-DE\_2026\_017-DE  
A G E D I

Département du CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**Syndicat des Eaux de la Haute-Artense**  
15270CHAMPS-SUR-TARENTE-MARCHAL

## **Syndicat des Eaux de la Haute-Artense**

**Séance du vendredi 17 avril 2026**

Date de la convocation: 10/04/2026

**Membres en  
exercice : 8**

*dix-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

**Présents : 7**

**Votants: 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents :** Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques  
VIALLEIX, Monsieur Serge TRAINS, Monsieur Olivier MOREAU,  
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jacques BONHOMME,  
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

**Représentés:** Monsieur Laurent MARTIN représenté par Monsieur  
Jean-Jacques VIALLEIX

**Excusés:**

**Absents:**

secrétaire de séance : Monsieur Serge TRAINS

### **Objet: Election des membres du bureau syndical - DE\_2026\_018**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;  
Vu la délibération du 17 avril 2026 fixant le nombre de vice présidents et la composition du  
bureau ;

Vu le procès verbal de l'élection des membres du bureau annexé à la présente délibération ;  
Vu les résultats du scrutin ;

#### **DÉCIDE**

De proclamer les conseillers syndicaux suivants élus membres du bureau :

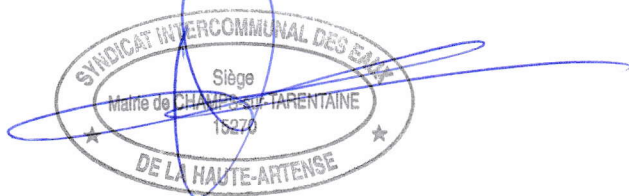
- Monsieur BIGAND Jean-Pierre
- Monsieur BONHOMME Jacques
- Monsieur MARIE Sylvain
- Monsieur MOREAU Olivier

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026  
Date de reception de l'AR: 22/04/2026  
015-251500542-DE\_2026\_018-DE  
A G E D I

- Monsieur TRAINS Serge
- Monsieur VIALLEIX Jean-Jacques

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
Bernard LACOUR.



**Le secrétaire de séance,**  
Serge TRAINS.

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026  
Date de reception de l'AR: 22/04/2026  
015-251500542-DE\_2026\_018-DE  
A G E D I